

Ventenac Gîtes

1 rue de la Fontaine
11120 VENTENAC MINERVOIS
Téléphone: 06.42.42.61.28
Contact : Véronique ROLLAND



Formulaire de Réservation 2019

Nom – Prénom :

Adresse pour correspondance :

Téléphone fixe :

Portable :

Email :

Période de réservation :

Nombres d'adulte :

enfant :

Bébé :

Montant total location : Euros

Arrhes 25 % : Euros

Caution : **500** Euros

Sous Total : Euros

Solde payable 8 semaines avant l'arrivée : Euros

Option draps et serviettes : 9 euros / chambre

Taxe de séjour à prévoir par nuitée et par adulte

J'ai lu les termes et conditions de location et je les accepte en mon nom ainsi qu'au nom de l'ensemble des personnes résidant dans la propriété durant la période de location et pour lesquelles je suis autorisé à prendre cet engagement.

Je suis majeur à la date de signature de ce document.

Date :

Signature

CONDITIONS de LOCATION

1-. Les propriétés de Ventenac gîtes, la Villa et le Cottage sont ouvertes à la location par leur propriétaires M et Mme ROLLAND

2-. Afin de louer l'un des logements les clients doivent remplir et retourner un formulaire de réservation dûment rempli avec le paiement en accompagnement d'un montant correspondant à 25% du total de la location. A réception du formulaire et du règlement, les propriétaires adresseront une confirmation de réservation ainsi qu'un reçu.

3-. Le solde de la location sera payé au plus tard huit semaines précèdent le début de la location. A défaut du règlement du solde, les propriétaires se réservent le droit d'annuler la location par courrier ou e mail adresse au locataire. Le locataire reste redevable du solde de la location à moins que les propriétaires trouvent de nouveaux locataires pour ladite période. Dans ce cas, Les clauses 6 de ce document s'appliquent.

Les réservations effectuées avant les huit semaines précèdent la période de location requièrent le paiement total de la location.

4 -. Les frais occasionnés relatifs à la propriété durant la période de location seront couverts par les propriétaires.

5 -. L'usage d'internet est gratuit.

6 -. Une caution de 350 euros sera versée pour couvrir tout dégât cause. Ce montant ne sera pas limite à ce montant dans le cas où la responsabilité du locataire est engagée sur des dommages plus importants. Cette caution sera reversée au plus tard 4 semaines après la fin de la location.

7 -. Relatif aux points 2 et 3 ci-dessus, en cas d'annulation, le remboursement des sommes versées est conditionne à la re location du logement, et le coût des dépenses pour cette re location sera déduit du remboursement.

8 -. La période de location débute à 16:00 et se termine à 10:00. Les propriétaires ne sont pas soumis à fournir le logement avant l'horaire du début et le locataire n'est pas en droit de rester après l'horaire du départ.

9 -. Sans autorisation exceptionnelle des propriétaires, le nombre maximal de locataires pour la villa est de 16 personnes et de 4 personnes pour le cottage.

10.- Le locataire accepte de prendre soin de la propriété et de la laisser dans un état de propreté et rangement acceptable pour les prochaines locations. Les propriétaires se réservent le droit de retenir les frais supplémentaires occasionnes par un état de propreté juge inacceptable de la Villa ou du Cottage. Le locataire accepte également de ne pas avoir de comportement qui pourrait perturber le voisinage.

11.- Le locataire doit reporter sans délai aux propriétaires le moindre incident dans les propriétés relatifs aux équipements ou meubles. Les réparations seront effectués dans les plus brefs délais.

12.- Les propriétaires ne pourront être considérés responsables pour les cause suivantes:

- Toute déficience temporaire ou une interruption dans la fourniture de services publics à la « propriété », ni en ce qui concerne le matériel, les plantes, machines ou appareils dans la "propriété", jardin ou piscine.

Pour toute perte, dommage ou blessure qui est le résultat de conditions météorologiques défavorables, émeute, guerre, grèves ou autres questions indépendantes de la volonté du propriétaire.

Pour toute perte, dommages ou inconvénients causés ou subi par le Client si la « propriété » est détruite ou gravement endommagée avant le début de la période de location et dans un tel cas, le propriétaire doit, dans les sept jours suivant la notification au Client, rembourser au Client toutes les sommes précédemment payées en respect de la période de location.

13. La responsabilité du propriétaire envers le Client ne doit en aucun cas dépasser le montant payé aux propriétaires pour la période de location.